



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

-- Sites liés --



Recherche
avancée

Accueil | Nouveautés | Newsletter | Liens | Vos réactions | FAQ | Glossaire | Contact

Aide | Index | A propos du site

Imprimer Envoyer à

Acteurs
Maladie-Maternité
Dépendance
Pension
Pensions complémentaires
Accidents
Mutualités
International
Voies de recours
Actualités
Formulaires
Législation
Publications

> [Accueil](#) > [Actualités](#) > [Février 2019](#) > Rapport 2018 sur la sécurité sociale de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)

Rapport 2018 sur la sécurité sociale de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)

One up

La publication du 43e rapport général sur la sécurité sociale s'inscrit dans les missions à accomplir par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), à savoir recueillir les données statistiques nécessaires tant sur le plan national que sur le plan international en respectant les principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne en tant que membre du système statistique européen.

Le rapport présente de manière détaillée l'évolution des recettes et des dépenses des différents régimes de la protection sociale, les caractéristiques des bénéficiaires, une analyse sur les prestataires ainsi que sur les prestations fournies et prises en charge par les différents régimes.

Les chiffres-clés pour l'année 2017

En 2017, les recettes courantes de la protection sociale s'élèvent à 13.729 millions d'euros, présentant une progression de 4,4% par rapport à 2016. Les dépenses courantes atteignent de leur côté 12.442 millions d'euros, soit une augmentation de 6,7% par rapport à 2016. Le bilan de l'année 2017 présente donc un solde global positif de 1.286 million d'euros, soit 2,3% du PIB.

Côté prestations, en adoptant la structure proposée par Sespros (système européen de statistiques intégrées de la protection sociale), les prestations de la fonction vieillesse/survie représentent, avec une part de 39,6%, les dépenses les plus importantes de l'ensemble des prestations distribuées par le système de protection sociale en 2017. Viennent ensuite, dans l'ordre, les prestations de la fonction maladie/soins de santé (24,9%), celles de la fonction famille (15,4%) et celles de la fonction invalidité (10,7%) qui regroupent les pensions d'invalidité, les indemnités et rentes d'accident, le revenu pour personnes gravement handicapées et les prestations de l'assurance dépendance.

Les indemnités de chômage, de préretraite et les différentes mesures pour l'emploi qui forment la fonction chômage représentent 5,4% de l'ensemble des prestations. Enfin, les prestations des fonctions logement et exclusion sociale composent 4,0% des prestations. Au cours des 15 dernières années, cette structure a très légèrement évolué au grès des changements économiques, démographiques et/ou institutionnels.

Côté recettes, quatre sources de financement peuvent être isolées: les pouvoirs publics, y compris en tant qu'employeur (50,5%), les personnes protégées (23,9%), les employeurs en dehors du secteur public (20,1%) et les autres sources (5,1%), composées principalement des revenus de la propriété. Cette répartition vaut pour l'ensemble du système de protection sociale, mais chaque régime a son propre mode de financement.

La population protégée pour le régime maladie s'élève, pour 2017 en moyenne annuelle, à 835.002 personnes. Parmi elles, 69% sont protégées à titre personnel et 31% bénéficient de droits dérivés. Reflet de la particularité du marché du travail luxembourgeois qui occupe une part non négligeable de travailleurs frontaliers, 65,5% des personnes protégées sont des résidents et 34,5% des non-résidents. Ces non-résidents contribuent au système national de protection sociale tout comme ils en bénéficient.

Focus sur un dispositif de la protection sociale

Dispositif de la protection sociale depuis 1999, le congé parental a été réformé le 1er décembre 2016. Cette réforme se caractérise par davantage de flexibilité et une indemnité plus généreuse qui prend la forme d'un revenu de remplacement. Les chiffres de 2017 illustrent le succès et la rançon du succès de cette réforme. En décembre 2017, 8 251 personnes bénéficient du congé parental contre 4 720 en décembre 2016. Ce sont notamment les pères qui montrent un intérêt pour le nouveau congé parental : ils représentent 45% des bénéficiaires en 2017, contre 25% seulement en 2016. La rançon du succès du congé parental se mesure par un doublement des dépenses des indemnités qui sont passées de 84 millions en 2016 à 166 millions en 2017.

Les séries des données présentées dans le rapport général sur la sécurité sociale, ainsi que l'historique des évolutions chronologiques, peuvent également être consultés sur le site Internet www.isog.public.lu. Les métadonnées affichées ainsi que le formatage en Excel des séries statistiques permettent une accessibilité et une exploitation aisées pour le public intéressé.

Pour en savoir plus ...



Liens externes

- www.statsecu.public.lu

Téléchargements internes

- [Rapport général 2017](#)

Formats



(3800 Ko)

 HAUT DE PAGE

Dernière mise à jour de
cette page le 13-02-2019

Copyright © Ministère de la Sécurité Sociale [Aspects légaux](#) | [Contact](#)